

INTERNATIONAL ELECTROTECHNICAL COMMISSION
COMMISSION ÉLECTROTECHNIQUE INTERNATIONALE

IEC 62368-1
Edition 2.0 2014-02

AUDIO/VIDEO, INFORMATION AND
COMMUNICATION TECHNOLOGY EQUIPMENT –

Part 1: Safety requirements

IEC 62368-1
Édition 2.0 2014-02

ÉQUIPEMENTS DES TECHNOLOGIES DE
L'AUDIO/VIDÉO, DE L'INFORMATION ET DE LA
COMMUNICATION –

Partie 1: Exigences de sécurité

CORRIGENDUM 2

This correction applies to the French language only.

0.2.4 Personne qualifiée

Dans la troisième phrase de l'alinéa, remplacer "le contact involontaire ou l'exposition" par "le contact ou l'exposition involontaires".

1 Domaine d'application

Dans le sixième alinéa, remplacer "des régions humides" par "des emplacements humides".

4.8.1 Généralités

Dans le premier tiret, remplacer "ne sont pas susceptibles d'être accessibles aux enfants" par "sont susceptibles d'être accessibles aux enfants".

5.2.1.2 ES2

Dans le premier tiret, remplacer "ne dépassent pas" par "dépassent".

Dans la dernière phrase, remplacer "ou la tension de contact présumée et le courant de contact ne dépassent pas les limites de ES2" par "la tension de contact présumée ou le courant de contact ne dépassent pas les limites de ES2".

Tableau 4 - Limites de sources d'énergie électrique pour les sources d'énergie ES1 et ES2 stables

Ajouter "b" devant la deuxième note de bas de tableau " Le courant est mesuré en utilisant le réseau de mesure spécifié à la Figure 5, CEI 60990:1999."

5.4.9.1 Procédure d'essai pour un essai de type d'isolation réalisée avec un isolant solide

Dans le neuvième alinéa, remplacer "des condensateurs à filtre radioélectriques" par "des condensateurs d'antiparasitage".

Tableau 28 – Tensions d'essai pour les essais de rigidité diélectrique basés sur les surtensions temporaires

Dans la deuxième ligne du tableau, remplacer "V de crête ou c.c." par "kV de crête ou c.c.".

5.5.7 SPD (Dispositif de protection de l'alimentation)

Remplacer le titre par :

5.5.7 SPD (Dispositif de protection contre les surtensions – parafoudre)

5.7.6.2 Tension de contact présumée et courant de contact provenant de circuits externes

Dans le premier tiret du premier alinéa, remplacer "or" par "ou".

8.7.2 Méthodes d'essai

Dans la dernière phrase de l'essai 1, remplacer "horizontalement" par "latéralement".

Tableau 38 – Limites de température de contact pour parties accessibles

Remplacer le tableau existant par le tableau suivant:

	Parties accessibles ^a	Température maximale (T_{max}) °C			
		Métal ^f	Verre, porcelaine et matériaux vitreux	Plastique et caoutchouc	Bois
TS1	Poignées, boutons, prises, etc., et surfaces externes tenus, touchés ou portés contre le corps en utilisation normale (> 1 min) ^{b, c}	48	48	48	48
TS2	Poignées, boutons, prises, etc., et surfaces externes tenus pendant de courtes périodes ou touchés occasionnellement (> 10 s et < 1 min) ^c	51	56	60	60
	Poignées, boutons, prises, etc., et surfaces externes touchés occasionnellement pendant de très courtes périodes (> 1 s et < 10 s) ^c	60	71	77	107
	Surfaces externes qui ne nécessitent pas d'être touchées pour le fonctionnement de l'équipement (< 1 s) ^c	70 ^d	80 ^d	94 ^d	140
	Surfaces externes qui ne nécessitent pas d'être touchées pour le fonctionnement de l'équipement (< 1 s) ^d	80 (100) ^e	90 (100) ^e	104	150
TS3	Supérieur aux limites de TS2				

- ^a Sauf pour les poignées, boutons, prises etc., les parties suivantes, à l'intérieur de l'équipement, ne nécessitent pas d'être conformes à ce tableau à condition qu'une **protection par instructions** conformément à F.5 soit prévue sur ou à proximité de la partie chaude (voir 9.4.2):
- une partie qui ne nécessite pas d'être touchée pour que l'équipement fonctionne et si un contact involontaire avec la partie est peu probable;
 - des parties internes de l'équipement nécessitant de la chaleur pour sa fonction prévue (par exemple, une contre-colleuse, une tête d'impression thermique, un four de fixage etc.) à condition que les parties ne soient pas susceptibles d'être touchées par une **personne ordinaire** dans les **conditions normales de fonctionnement**.
- ^b Pour les parties en contact continu avec la peau, il convient de tenir compte des températures inférieures; voir le Guide 117 de la CEI.
- ^c Des exemples de ces surfaces comprennent un combiné ou un casque de téléphone, la surface d'un ordinateur portable sur laquelle s'appuie la paume de la main et les surfaces qui nécessitent d'être touchées pour la déconnexion.
- ^d La durée de contact doit être déterminée par le fabricant et doit être cohérente avec l'utilisation prévue conformément aux instructions de l'équipement.
- Pour les surfaces extérieures métalliques qui sont recouvertes d'un matériau plastique, dont l'épaisseur est au moins de 0,3 mm, un échauffement correspondant à la limite de température du plastique et du caoutchouc est autorisé.
- ^e Il est admis d'utiliser les valeurs entre les parenthèses pour les zones et les surfaces externes suivantes:
- une zone sur la surface externe de l'équipement dont les dimensions ne dépassent pas 50 mm et qui n'est pas susceptible d'être touchée lors d'une utilisation normale; ou
 - les surfaces **accessibles** de l'équipement nécessitant de la chaleur pour la fonction prévue (par exemple, les équipements contenant une contre-colleuse, une tête d'impression thermique, un four de fixage, etc.) et qui ne sont pas susceptibles d'être touchées en utilisation normale; ou
 - les radiateurs et parties métalliques qui recouvrent directement ces derniers, à l'exception de ceux disposés sur des surfaces comportant des interrupteurs ou organes de commande manipulés en utilisation normale.
- Pour ces zones et parties, une **protection par instructions** conforme à F.5 doit être prévue sur ou à proximité de la partie chaude.
- Dans les **conditions anormales de fonctionnement** et les **conditions de premier défaut**, concernant d'autres zones et surfaces externes de l'équipement, une **protection principale de l'équipement** est exigée.
- ^f Pour les surfaces extérieures métalliques qui sont recouvertes d'un matériau plastique ou de caoutchouc, dont l'épaisseur est au moins de 0,3 mm, la limite de température du plastique et du caoutchouc est autorisée.

B.4.1 Généralités

Dans le troisième tiret du quatrième alinéa, remplacer "une défaillance de composant simulée par le court-circuitage de deux fils et l'ouverture au circuit de l'un des fils du composant" par "une défaillance de composant simulée par le court-circuit de deux fils quels qu'ils soient, et l'ouverture de n'importe quelle broche de composant, une à la fois".

F.3.1 Emplacements du marquage d'équipement

Remplacer le deuxième tiret du deuxième alinéa par "sur la surface extérieure du fond".

F.3.6.1.1 Borne conductrice de mise à la terre de protection

Dans le titre, remplacer "borne conductrice" par "borne du conducteur".

F.3.6.1.3 Bornes conductrices de liaison de protection

Dans le titre, remplacer "bornes conductrices" par "bornes des conducteurs".